



COORDINATION DES ONG  
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

## Concours de mini-miss : La position de la CODE

Analyse CODE  
Décembre 2012

---

**On les appelle mini-miss, lucioles, petites miss. On les invite à concourir les unes contre les autres. Pour élire la plus belle. La plus sexy ? Les concours de mini-miss se multiplient. Sur le modèle de ceux organisés pour leurs aînées. N'y a-t-il pas risques de dérives ? La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) fait le point sur la question.**

C'est en 2009 que des associations hennuyères actives dans l'éducation permanente, la place des femmes, l'enfance... dont les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), sont alertées : un conseil communal de la région venait d'attribuer 3 000€ de subsides à une société commerciale pour l'organisation d'un événement de ce genre (subside qui a été reconduit l'année suivante). Renseignements pris, ces associations découvrent que ces concours fleurissent pas mal dans la région : Mouscron, Leuze, Tournai, Beloeil, Jemappes... ont le leur. Au Casino de Namur, s'est tenue une grande finale. Avec des petites filles dont les plus jeunes ont à peine 6 ans. Rien qu'un jeu, rétorquent les uns. Pas si sûr, pour les autres.

### **L'émulation peut être éducative**

*Donner le meilleur de soi-même pour réaliser une ressource personnelle, se mettre en valeur, chercher à être reconnu, apprécié, aimé, oser rivaliser avec l'autre sans le détruire, chercher des gratifications, des récompenses, sont des attitudes et projets typiquement humains, à tous les âges de la vie. Elles sont à l'origine, entre autres, de l'organisation de compétitions, de concours, explique Jean-Yves Hayez, pédopsychiatre et représentant du BICE à la CODE. Je n'ai pas de position de principe contre la mise en place de ceux-ci. Encore faut-il qu'ils ne mettent pas en danger physique ou moral ceux qui y participent et, mieux encore, qu'ils contribuent à leur bien-être, leur épanouissement et leur éducation. Pour cela, certaines conditions doivent être respectées. Avec les concours de mini-miss, il n'est pas certain que ce soit le cas. Au contraire. Dès le départ, on peut s'interroger sur l'objectif poursuivi par les organisateurs. Toujours Jean-Yves Hayez: Ces spectacles n'ont pas été conçus au service de l'enfant, ni de sa famille, mais comme produits de consommation, destinés à rapporter de l'argent, beaucoup d'argent, à leurs organisateurs, avec pas mal de tromperies qui flouent des familles aux revenus parfois modestes. L'enfant et sa famille, ici, sont des objets 'jetables'.*

### **Sois belle, mince, sexy et... tais-toi !**

Qui plus est, ces concours vont à l'encontre de ce que défendent depuis des années les organisations qui se battent pour une place plus égalitaire de la femme, mais aussi de l'enfant, dans la société : *Ces concours ne sont pas aussi anodins que des compétitions*

sportives, témoigne Céline Fryczynski, des FPS de Tournai<sup>1</sup>. *On a l'impression de faire une sacrée marche arrière par rapport à l'image de la femme, avec le retour aux vieux stéréotypes. Charmer, séduire, plaire... Les concours de beauté mettent au premier plan les atouts physiques.* Les critères de ces concours se calquent sur ceux auxquels participent des jeunes femmes. La minceur, notamment. Pas de place pour les petites grosses. Beaucoup de leurs parents rêvent pour elles d'une carrière dans le mannequinat. Et ces gamines de devenir stars, top modèles ou... princesses. De vraies Barbies. Des filles longilignes, à la limite de l'anorexie, sont prises pour modèles par des petites filles en pleine croissance. L'enfant est adultifié, sexualisé. Il ne suffit pas d'être belle, on attend aussi que les concurrentes séduisent : déhanchements suggestifs, sourires aguicheurs, œillades appuyées, certaines ont bien compris ce que l'on attend d'elles et s'y conforment déjà. On peut se demander quelles représentations ces enfants se font des relations hommes-femmes ...

Dans son exposition, « I'm your fantasy », présentée début 2012 au Musée de la Photographie de Mont-sur-Marchienne, la Française Marion Gronier est allée dans les coulisses de ces concours à la rencontre de ces filles et de leurs mères. Un travail sur l'intimité qui, dit-elle, montre les ressorts inconscients de ces élections de mini-miss : *Ces portraits fille/mère fonctionnent comme des miroirs, ils interrogent la projection réciproque qui se joue à travers cette activité, les désirs intimes qui s'échangent et se confondent dans cette relation. Ils soulignent aussi les artifices de la féminité, ces fantasmes contradictoires qui veulent une femme à la fois pure et innocente comme un ange, séductrice et obscène comme un démon. Sur ces visages et ces corps d'enfants, ces critères mêlés deviennent monstrueux et révèlent leur hypocrisie.*

Inconsciemment, il y a aussi une prise de risques à vouloir exposer de manière aussi suggestive des fillettes, à en faire des objets de désir, comme le fait remarquer Françoise Hoornaert, coordinatrice de SOS Parents-Enfants de Tournai : *C'est mettre des adultes qui luttent contre certaines pulsions dans des situations de tentation. Avec ces concours qui brouillent la limite entre l'enfance et l'âge adulte, les enfants ne sont plus un interdit<sup>2</sup>.*

### **Non, tu n'es pas la plus belle**

Ce monde de strass et de paillettes peut aussi être un monde de stress. Lors des préparatifs en famille, mais aussi durant les séances de coaching préliminaires. D'autant que respect de l'adversaire ou coopération ne figurent pas vraiment au programme. La pression est parfois portée à son comble comme par exemple, lors des cérémonies de "découronnement" durant lesquelles les lauréates de l'année précédente remettent leur titre en jeu. Au moment de se défaire de leur couronne, ces "reines" d'un temps sombrent souvent en larmes. Sans compter les pleurs de celles qui n'accèdent jamais au podium. Avec des conséquences

---

<sup>1</sup> Une journée d'étude « Concours mini-miss : un jeu d'enfants ? » a été organisée par les Femmes Prévoyantes Socialistes de Tournai-Ath-Mouscron-Comines, le vendredi 18 novembre 2012, à Kain (Tournai), avec Emmanuel Thill, pédopsychiatre, Geneviève Cresson, sociologue de Lille III, Françoise Hoornaert, psychologue, Bernard Devos, Délégué général aux droits de l'enfant, Jean-Marc Nollet, Ministre de l'Enfance. Voyez notamment la publication du FPS « Petites miss et gros dégâts. Les concours de beauté pour enfants sont-ils dangereux », 2011. <http://www.femmesprevoyantes.be>

<sup>2</sup> « Concours Mini Miss/Mini Mister : Un jeu d'enfants ? », brochure rédigée par Céline Fryczynski et publiée par les Femmes Prévoyantes Socialistes.

néfastes liés à ces échecs : *Ils sont sources d'une perte de l'estime de soi et d'une culpabilité chez nombre d'enfants perdants, autour d'une faute tout à fait imaginaire (ne pas être la plus belle), explique Jean-Yves Hayez. Chez certains parents, mêmes sentiments : ils peuvent être atteints dans 'quelque chose' de très primitif ('Si notre fille n'est pas la plus belle, c'est notre faute, nous ne l'avons pas faite belle'). Il peut en résulter déception, reproches plus ou moins clairs à l'enfant, agressivité... même si c'est dénié de bonne foi, l'enfant est sensible à ce que vivent les parents au moins autant qu'à ce qu'ils disent. Mais il ne faudrait pas non plus négliger les conséquences psychologiques sur les lauréates : L'inflation narcissique vécue par les gagnantes n'est guère plus structurante. Elle se produit à propos d'une caractéristique qui ne mérite pas vraiment une telle mise en valeur de soi : une certaine beauté superficielle.*

### **Interdire ou réglementer**

Ces concours fragilisent un droit essentiel : celui à l'enfance tel que l'a rappelé Yapaka, la cellule de coordination de l'aide aux victimes de maltraitance du Ministère de la Communauté française<sup>3</sup>, mais aussi le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, dans son rapport « Enfance, jeunesse et sexualité », où il consacre tout un chapitre à ces concours<sup>4</sup>. Dans ses recommandations, il n'en prône cependant pas pour autant l'interdiction pure et simple. Tout comme les organisations féminines, FPS en tête : *Ce n'est pas dans notre philosophie d'être interventionniste. Nous privilégions la sensibilisation : des parents, des responsables politiques, mais aussi des organisateurs. Les organisateurs semblent souvent de bonne foi et 'ne pensent pas à mal'. Une piste de solution pourrait être l'obligation pour les organisateurs de signer et de respecter une charte commune, rédigée par un comité éthique dans lequel on retrouverait des professionnels de l'enfance, de la santé, des questions de genres et des organisateurs de concours. Cette charte prévoirait, entre autres, que chaque organisateur s'identifie comme tel et déclare ses activités auprès d'un organisme d'aide à la jeunesse, qu'il définisse un mode de sélection et d'évaluation clair, basé sur un règlement accessible à tous, avec notamment l'interdiction de défiler maquillé ou habillé de manière inappropriée, de séparer les concours pour enfants de ceux pour adultes, pour éviter toute confusion, d'informer les parents des dangers de tels concours, de mettre en place une réflexion autour du droit à l'image des enfants.*

Éclairé par ces avis, le comité d'éthique de l'ONE, dans un courrier du 28 février au ministre de l'Enfance, souhaite notamment que *les structures locales d'aide à la jeunesse dans les différents arrondissements (Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse) pourraient être sollicitées pour s'assurer de l'évolution de ce type de concours et repérer les éventuels problèmes qui pourraient surgir concernant le bien-être des enfants.*

Pour sa part, Philippe Béague, directeur de l'Association Française Dolto, également membre de la CODE, prône une législation ferme et cohérente. Selon lui, *une loi, de par les balises qu'elle instaure est, en soi, une forme de prévention des dérives possibles. Il serait*

---

<sup>3</sup> [http://www.yapaka.be/professionnels/textedeyapaka/les-concours-de-mini-miss-des-prisons-pour-enfants - février 2010.](http://www.yapaka.be/professionnels/textedeyapaka/les-concours-de-mini-miss-des-prisons-pour-enfants-février-2010)

<sup>4</sup> <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3474>

*inacceptable que nous, les professionnels de terrain, devions pallier le vide juridique en pistant aléatoirement les dérives possibles.*

*Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) avec la collaboration de Michel Torrekens, rédacteur-adjoint au Ligneur, la revue bimensuelle de la Ligue des familles. Elle représente la position de la majorité de ses membres.*

*La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un Rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.*

*Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles - [www.lacode.be](http://www.lacode.be) - [info@lacode.be](mailto:info@lacode.be)*

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*